

*Pêches et forêts*

**M. le Président:** Il restait cinq minutes pour les questions et les observations. Comme il n'y a pas d'autres questions, j'accorde la parole au député de Fraser Valley-Est (M. Bels her) pour qu'il poursuive le débat.

• (1650)

**M. Ross Bels her (Fraser Valley-Est):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion du comité permanent des pêches et des forêts. Comme c'est mon premier discours, je dirai d'abord combien je suis content et fier de représenter les citoyens de Fraser Valley-Est. Je tiens à les remercier de m'avoir fait confiance. C'est pour moi un grand honneur que d'être leur député. Je tiens à leur assurer que je n'épargnerai ni mon temps, ni mes talents, ni mes efforts pour les représenter. Je m'engage solennellement à m'acquitter de mes responsabilités avec intégrité, honnêteté et ténacité. J'ai l'intention de défendre leurs intérêts en étant un porte-parole efficace et exigeant. Je tiens en même temps à assurer aux députés des deux côtés de la Chambre que je compte faire preuve à leur égard de la courtoisie qui sied à un député et que les Canadiens sont en droit d'attendre de lui.

C'est le révérend Alex Patterson qui a représenté la circonscription de Fraser Valley-Est pendant plus de vingt des trente dernières années, et nous, ses anciens commettants, lui en sommes vivement reconnaissants. Tous les députés voudront sûrement se joindre à moi pour leur souhaiter, à M<sup>me</sup> Patterson et à lui, une retraite heureuse et enrichissante.

La circonscription de Fraser Valley-Est est vaste. Située entre le fleuve Fraser et la frontière internationale, elle est baignée par les eaux des cours supérieur et moyen du Fraser. Elle comprend la partie nord de la pittoresque région montagneuse du canyon du Fraser. La majesté du littoral et de la chaîne des Cascades, le canyon spectaculaire et les sources thermales de la Porte de l'Enfer, la beauté du centre de villégiature Harrison et les riches plaines alluviales du cours moyen du Fraser contribuent à la splendeur de ma région. C'est vraiment une circonscription où il fait bon vivre.

Quelque 110,000 Canadiens habitent la circonscription de Fraser Valley-Est. Bien qu'ils soient, pour la moitié environ, de descendance britannique, les autres appartiennent à diverses communautés ethnoculturelles. Je suis fier de les représenter tous. Tous mes commettants apprécient l'esprit de justice et d'égalité dont fait preuve le gouvernement actuel, ainsi que sa volonté de procéder à des consultations et d'en arriver à un consensus. De toute évidence, le gouvernement a écouté et continue d'écouter les Canadiens. Nous vivons une époque où les aspirations des Canadiens et les engagements du gouvernement sont en harmonie. C'est cette harmonie dont nous avons tous besoin qui explique l'espoir et l'optimisme actuels.

A ce propos, je signale que le gouvernement ne dit pas seulement qu'il écoute les Canadiens: il le fait effectivement. Depuis qu'il exerce le pouvoir, le gouvernement a bel et bien démontré qu'il entendait procéder à des consultations, dégager un consensus et trouver des solutions avec le concours des autres intervenants.

Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'être venu dans ma circonscription en novembre dernier pour consulter les représentants du secteur agricole de la région de Fraser Valley. J'ai bien aimé que le solliciteur général (M. MacKay) vienne lui aussi dans ma circonscription en janvier pour consulter les autorités locales et écouter leurs doléances.

Les représentants élus régionaux ont beaucoup apprécié ces consultations.

La géographie de la circonscription de Fraser Valley-Est nous oblige presque à nous déplacer dans l'axe nord-sud. Nous avons l'impression que la Californie nous est plus aisément accessible que l'Alberta. Notre union aux provinces du Centre et de l'Atlantique, qui a été confirmée il y a un siècle par la construction du premier chemin de fer transcontinental du Canada, a supporté des tensions de tout un siècle et a fait naître chez les habitants la fierté d'être Canadiens.

Les moyens de transport nous reliant aux autres régions du pays ont toujours été des symboles d'unité pour les habitants de ma circonscription. L'autoroute 401 et les lignes principales du CN et du CP dans le canon du Fraser traversent ma circonscription sur une distance de plus de 150 kilomètres. En outre, l'aéroport d'Abbotsford peut accueillir les mêmes vols que l'aéroport international de Vancouver.

Les habitants de ma circonscription comprennent fort bien que les réseaux de transport constituent la preuve concrète de l'unité d'un pays. Sans eux, les diverses régions du Canada se retrouveraient rapidement isolées et obligées de pratiquer le commerce dans l'axe nord-sud afin d'assurer leur survie économique. A cet égard, j'aimerais féliciter le ministre des Transports (M. Mazankowski) des mesures qu'il a prises pour le rétablissement de certains services de VIA Rail.

Plusieurs bandes autochtones de la nation Stalo habitent dans Fraser Valley-Est.

La motion en discussion aujourd'hui a vu le jour de façon inhabituelle et plutôt précipitée. Je dirai même que cette motion, due à l'initiative au comité du député de Comox-Powell River (M. Skelly), et par la suite amendée par le député de Davenport (M. Caccia), a été adoptée par le comité après l'audience d'un seul groupe de témoins représentant les bandes indiennes des canyons Fraser-Thompson de la Colombie-Britannique, venus exposer au comité le 7 février leurs préoccupations individuelles et collectives au sujet du programme de doublement des voies du CN. Même si cette motion a été adoptée à l'unanimité, il a été dit par certains députés qu'il faudrait donner la possibilité à d'autres groupes tels le Canadien National, le ministère fédéral des Pêches et des Océans et Environnement Canada de se faire entendre du comité avant que celui-ci n'arrête sa position et ne rende compte à la Chambre des questions en jeu.

Les membres du comité permanent des pêches et des océans ont manifestement été sensibles aux arguments des représentants des autochtones, et surtout au démarrage imminent des travaux de voie du CN sur un projet de doublement de la subdivision CN Ashcroft, entre les points milliaires 60 et 69 ou à peu près. Ces travaux de voie doivent démarrer vers le 1<sup>er</sup> mars et vont comporter l'entassement de pierres dans le périmètre immergé de la rive, pour la constitution d'une assise sur laquelle sera posée la seconde voie. Il est indubitable que la proximité de cette date de démarrage a été un des principaux éléments qui ont poussé le comité à adopter la motion et à décider de faire rapport de la question à la Chambre à la date la plus rapprochée possible, qui était le 12 février. C'était le jour même où Environnement Canada, le ministère des Pêches et des Océans et les représentants du Canadien National se sont présentés au comité pour déposer.